

## COMPTE RENDU

<b>SMIRGEOM DU SECTEUR EST DE LA SARTHE EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DU 1 JUIN 2012</b>
--

Date de convocation : 22/05/2012

Date d'affichage : 22/05/2012

Nombre de membres : 90

Présents : 51

Pouvoir : 1

Votants : 52

Le premier juin deux mille douze, les délégués du SMIRGEOM du secteur Est de la Sarthe se sont réunis à la salle André Courcelle à Connerré, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Gérard CLEMENT.

### TITULAIRES PRESENTS :

**Mesdames** Sylvie BOURINET, Elsa DROUIN, Patricia EDET, Michèle LECOMTE, Pascale LEVEQUE, Jacqueline LOUVET, Evelyne PATEAULT, Joëlle THERY-ANGELLA et Patricia VILLARME.

**Messieurs** Michel ARRAULT, Jean Marie BOUCHE, Gérard BROUARD, Pascal CARRE, Jean Pierre CIRON, Gérard CLEMENT, Jackie COTTERET, Jean-Marie DEVANT, Claude DROUAUX, Jean-Paul DUBOIS, Dominique EDON, Robert FORGEARD, René GANIER, Patrick GAUDRE, Jean Christophe GAVALLET, André HOGER, Jean Paul HUBERT, Yves KERN, Jean-Claude LAUDE, André LAURENT, Christian LECOSSIER, Jacky LEDRU, Jean MABILLE, Roger MEDARD, Michel MERCIER, Robert MERIAU, René MORTIER, Jean Patrick MUSSARD, Michel ODEAU, Claude PARIS, Roger PINEAU, Claudius SALTEL, Yves TOLLET, Gérard VADE et Claude VALLIENNE.

### SUPPLEANTS PRESENTS :

Mme Chantal BOYER représentant M Michel LANDAIS, Mme Josiane CHAUVELIER représentant M Serge RENAULT, M. Michel DIVARET représentant Mme Yvette BRETON, M. Janvier GASSIES représentant M Jackie BENOIST, M. Michel LECOMTE représentant M. Jean-Michel GROS, M. Pierre LEROUX représentant M. Claude DARROY et M. Jean-Marie NOEL représentant M. Jean-Claude BOUTTIER.

### POUVOIR :

M. Jean-Marie RAVE donne pouvoir à M. Claudius SALTEL.

**Constituant la majorité des membres en exercice.**

### ABSENTS EXCUSES :

**Mesdames** Yvette BRETON, Sylvie BIGOT, Sophie CHAPERON, Annie CHAUDOIT, Nicole DU CHAXEL, Jacqueline GALPIN, Marie-Jeanne MEINSER, Valérie SAUVAITRE, Paulette SIMON et Jeannine VENDOME.

**Messieurs** Jean AUVRAY, Jackie BENOIST, Jean-Claude BOUTTIER, Christian CHIRON, Jean DAGUENE, Joël DESOEUVRE, Claude DARROY, Gilbert DESILES, Hugues de VAUPLANNE, Yves GICQUEL, Roger GOUAULT, Claude GRIGNON, Régis GUILLOCHON, Didier GRANGER, Alain GREMILLON, Jean Michel GROS, Christophe LAMBERT, Michel LANDAIS, Jean-Yves LAUDE, Norbert LEBERT, Yves LEROUX, Joël LHERMITTE, Gérard LOUANDRE, Bruno MANIERE, Michel PINABEL, Denis POTTIER, Jean Marie RAVE, André RAVAUD, Serge RENAULT, Maurice RAYER, Patrick RENARD, Michel RENVOISE, Gérard ROUSSEAU, Guy RENVOISE, Michel ROUAUD et Claude SIMON.

### Assistaient également :

Madame Nicole AUGER, Messieurs Claude PLAIS, Jacques MESNEAU, Prosper VADE et Jean LORIOT.

**M. Robert FORGEARD est nommé secrétaire de séance.**

---

Monsieur Gérard CLEMENT, président, ouvre la séance, demande si des délégués souhaitent formuler des observations sur le compte rendu du Conseil Syndical du 2 mars 2012. Une remarque est formulée par M. Patrick GAUDRE, concernant le renouvellement de la ligne de trésorerie qui n'a pas été voté à l'unanimité mais par 58 voix POUR et 1 abstention. Le compte rendu sera donc modifié en ce sens. Le compte rendu modifié est approuvé à l'unanimité.

## I. APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2011

Vu l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales

Vu le décret n°2000-404 du 11 mai 2000

Après avoir pris connaissance du rapport annuel 2011 et des documents annexes qui y sont joints,

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, **APPROUVE** le rapport annuel 2011 du SMIRGEOMES sur la qualité et le prix du service public d'élimination des ordures ménagères.

## II. AFFAIRES ADMINISTRATIVES

### II.1 Avenant n°3 au marché « Conception/Construction/Exploitation des installations de traitement des ordures ménagères du Ganotin à Ecorpain dans le cadre d'une modernisation »

Cet avenant concerne la mise en œuvre des sheds sur la charpente de la nouvelle usine pour l'installation d'une toiture avec des panneaux photovoltaïques intégrés.

Ce projet génère une plus-value de 48 000 € H.T., soit environ 0,6 % du montant global du projet.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, **AUTORISE** le Président à signer cet avenant.

### II.2 Attribution du marché « Mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un casier de stockage d'Encombrants de déchèterie et refus de tri »

Suite à la consultation du 5 avril 2012 sous forme de procédure adaptée, nous avons reçu 5 propositions pour la mission de maîtrise d'œuvre relative à construction d'un casier de stockage sur l'ISDND du Ganotin :

- AGEOS
- ANTEA
- BURGEAP
- HADES
- SAFEGE

La commission d'appel d'offres qui s'est réunie juste avant le conseil a décidé de retenir l'offre de la société ANTEA pour un montant de 39 846 € H.T.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, **AUTORISE** le Président à signer le marché avec la société ANTEA pour un montant de 39 846 € H.T.

### II.3 Attribution du marché « Mission de maîtrise d'œuvre relative à l'agrandissement de déchèteries sur les communes de Mondoubleau et de Bessé sur Bray »

Suite à la consultation du 17 avril 2012 sous forme de procédure adaptée, nous avons reçu 2 propositions pour la mission de maîtrise d'œuvre relative à l'agrandissement des déchèteries de Mondoubleau et de Bessé sur Bray :

- A3 Dess
- HADES

La commission d'appel d'offres qui s'est réunie juste avant le conseil a décidé de retenir l'offre de la société HADES pour un montant de 7 950 € H.T.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, **AUTORISE** le Président à signer le marché avec la société HADES pour un montant de 7 950 € H.T.

#### II.4 Mise en œuvre d'une convention avec les collectivités adhérentes dans le cadre de la redevance Incitative

L'objectif de cette convention est d'établir les règles de fonctionnement entre les différentes collectivités du SMIRGEOMES dans le cadre de la Redevance Incitative.

Le conseil estime qu'il est nécessaire de poursuivre la réflexion en lien avec le groupe de travail « R.I. » afin de finaliser cette convention qui sera votée lors d'un prochain conseil syndical à l'automne 2012.

### III. PERSONNEL

#### III.1 Création d'un poste d'attaché territorial - Responsable du Pôle »Gestion des Relations Usagers »

Suite à la délibération n°2012-01-02 du 27 janvier 2012 relative à la création du poste de responsable du Pôle « Gestion de la Relation Usagers », il est proposé de créer un poste d'attaché territorial à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012 et de mettre en place le régime indemnitaire suivant pour le grade d'attaché :

- I.E.M.P. au taux de 1
- I.F.T.S. au taux de 1,5 au 01/07/2012
- I.F.T.S. au taux de 2,4 au 01/01/2013
- I.F.T.S. au taux de 3,3 au 01/07/2013
- I.F.T.S. au taux de 4,2 au 01/01/2014

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, **par 49 voix POUR et 3 abstentions, DECIDE** de créer un poste d'attaché territorial à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012 et de mettre en place le régime indemnitaire défini ci-dessus.

#### III.2 Prolongation du contrat du chargé de mission « Redevance Incitative »

Dans le cadre du projet de mise en œuvre de la Redevance Incitative, il est proposé de prolonger le poste de chargé de mission afin d'accompagner ce projet pendant toute sa phase de réalisation.

Les conditions de renouvellement de ce poste sont les suivantes :

Chargé de mission à temps complet pour une durée de 1 an (du 01/08/2012 au 31/07/2013) avec la rémunération suivante : IB = 454.

Ce contrat sera établi en application des dispositions de l'article 3 - alinéa 3 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée.

En fonction des besoins, il sera envisagé de poursuivre cette mission l'année suivante.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, **DECIDE** de prolonger le poste de chargé de mission pour une durée de 1 an du 01/08/2012 au 31/07/2013.

#### III.3 Création d'un poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe pour la gestion de la facturation Redevance Incitative

Dans le cadre du projet de mise en œuvre de la R.I., le SMIRGEOMES gère la facturation pour le compte des C.C. du Pays Bilurien, de Lucé et les communes de Sargé sur Bray et de Mondoubleau.

A ce titre, lors du conseil syndical du 1<sup>er</sup> décembre 2011, nous avons créé un poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe pour besoin occasionnel du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2012 à temps complet. L'objectif recherché était de mesurer la charge de travail avant d'envisager une pérennisation du poste.

Après plusieurs mois de fonctionnement, compte tenu de la charge de travail constatée, il est proposé de créer un poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, **DECIDE** de créer un poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012.

#### **III.4 Création d'un poste d'adjoint d'animation pour besoin occasionnel**

Il est proposé de renforcer l'équipe du SMIRGEOMES pour assurer notre présence sur les comices des mois d'août et de septembre en créant 1 poste d'adjoint d'animation pour besoin occasionnel, soit un total de 63 heures (N.B. : les heures du dimanche seront majorées).

Disponibilité : Samedi et/ou dimanche sur 5 week-ends : 18-19 et 25 août - 1<sup>er</sup>/2, 9 et 22 septembre 2012

Lieux des Comices agricoles : Tuffé, Villaines sous Lucé, Lavaré, St Michel de Chavaignes, La Ferté Bernard, St Célerin le Géré, Gréez sur Roc et Montaillé.

La rémunération de cet agent sera la suivante : 3<sup>ème</sup> échelle 1<sup>er</sup> échelon, indice brut 281, majoré 288 + frais de repas. Déplacement avec un véhicule de service.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, **DECIDE** de créer un poste d'adjoint d'animation pour besoin occasionnel avec la rémunération définie ci-dessus.

#### **III.5 Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe**

Il est proposé de créer un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2012 dans le cadre de la promotion interne des agents (avancement de grade).

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, **DECIDE** de créer un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2012 dans le cadre de la promotion interne des agents (avancement de grade).

#### **III.6 Renfort d'été sur les déchèteries**

Comme pour les années précédentes et compte tenu des fréquentations estivales importantes sur les déchèteries, il est proposé de créer des postes pour besoin occasionnel pour la période du 15 juin au 15 septembre pour les déchèteries du Grand Lucé, Mondoubleau et St Mars le Brière. Ces propositions sont établies à partir de la fréquentation moyenne constatée en 2011 (moyenne horaire supérieure à 20 passages)

- Un poste pour le vendredi après-midi et le samedi matin pour le Grand Lucé et le samedi après-midi à St Mars la Brière, soit 13,5 heures par semaine ;
- Un poste pour le vendredi matin et le samedi après-midi pour Mondoubleau, soit 8 heures par semaine ;

Il s'agirait de postes d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe pour besoin occasionnel pour la période du 15 juin au 15 septembre 2012.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, **DECIDE** de créer 2 postes d'adjoints techniques de 2<sup>ème</sup> classe pour besoin occasionnel sur les bases des éléments ci-dessus.

### III.7 Modification de la grille indiciaire - chargée de prévention

Lors du conseil syndical du 02/03/2012, un poste de chargé de mission « Prévention des déchets » pour une durée de 3 ans a été créé.

Il est proposé de modifier légèrement le niveau de rémunération de cet agent - passage de l'indice brut 430 à l'indice brut 440.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, **DECIDE** de modifier le niveau de rémunération pour le passer à l'indice brut 440.

## IV. AFFAIRES FINANCIERES

### IV.1 décision modificative n° 1

Cette décision modificative concerne des virements de crédits de chapitre à chapitre :

#### ➤ *Section d'Investissement :*

##### Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles

- *Régularisation d'écritures, suite à une erreur de compte au niveau du budget primitif.*

F/812	C/2183	Matériel informatique	- 10 800.00	Dépenses
F/812	C/2051	Concessions et droits - Logiciel	+ 10 800.00	Dépenses

#### ➤ *Section de Fonctionnement :*

##### Chapitre 012 : Charges de personnel et frais assimilés

- *Poste Responsable GRU (Gestion Relation Usagers) 6 mois en 2012.*

F/020	C/64111	Rémunération principale	+ 17 115.00	Dépenses
F/020	C/64112	Supplément familial de traitement	+ 575.00	Dépenses
F/020	C/64118	Autres indemnités	+ 1 436.00	Dépenses
F/020	C/6451	Cotisations URSSAF	+ 3 024.00	Dépenses
F/020	C/6453	Cotisations aux caisses de retraites	+ 4 850.00	Dépenses
F/020	C/6332	Cotisations versées au FNAL	+ 84.00	Dépenses
F/020	C/6336	Cotisations CNFPT - CDG	+ 316.00	Dépenses
			-----	
			27 400.00	
F/01	C/022	Dépenses imprévues	- 27 400.00	Dépenses

- *Mise en place des chèques déjeuner.*

F/020	C/6488	Autres charges - Chèques déjeuner	+ 22 000.00	Dépenses
F/020	C/758	Produits divers gestion courante	+ 11 000.00	Recettes
F/01	C/022	Dépenses imprévues	- 11 000.00	Dépenses

### Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante

#### ▪ *Subvention Gobelets réutilisables*

F/023	C/6574	Subventions de fonctionnement versées aux associations	+ 8 000.00	Dépenses
F/01	C/022	Dépenses imprévues	- 8 000.00	Dépenses

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, **DECIDE** de procéder à cette décision modificative sur la base des éléments mentionnés ci-avant.

## V. INFORMATIONS DU PRESIDENT

### V.1 Avancement des travaux de l'UTOM

Les travaux de modernisation de l'UTOM du Ganotin se poursuivent : le tube de fermentation (B.R.S.) a été livré le 19 avril dernier - le convoi était assez impressionnant. Quelques photos sont présentées lors de la réunion.

### V.2 Procédure d'adhésion - SICTOM de Montoire

Le SICTOM de Montoire a délibéré le 16 mars dernier pour demander son adhésion au SMIRGEOMES pour la compétence « Traitement », conformément aux nouveaux statuts adoptés le 1<sup>er</sup> décembre 2011 par notre conseil syndical et acceptés par l'ensemble des collectivités adhérentes.

Toutefois, le SMIRGEOMES est actuellement confronté à un blocage du dossier par les services de la Préfecture. Un rendez-vous a été sollicité avec M. CLUZEAU, sous-préfet de Mamers il y a quelques semaines, le SMIRGEOMES est dans l'expectative.

### V.3 Traitement des lixiviats

La station de traitement des lixiviats installée par la société OVIVE est en service depuis la fin mars. Les performances obtenues sont assez impressionnantes : abattement de la charge polluante de 96 % ce qui permet un rejet dans le milieu naturel largement inférieur aux normes de l'arrêté préfectoral. Il est à noter que compte tenu des fortes précipitations du mois d'avril, les volumes à traiter seront assez importants.

### V.4 Projet de déchèterie de La Ferté Bernard

Le projet de construction d'une nouvelle déchèterie sur La Ferté Bernard se finalise :

- Les plans ont été validés en lien avec le personnel et quelques élus de la commission « Déchèteries » ;
- Le dossier de demande d'autorisation d'exploiter est en cours de réalisation, il sera déposé courant juin, de même que la demande de permis de construire ;
- Le projet devra ensuite passer en enquête publique, sans doute à l'automne ;
- En parallèle, nous lancerons la consultation pour la réalisation et les demandes de financement du projet (Conseil général, ADEME, C.T.U., etc...)

Dans le meilleur des cas, le chantier débutera avant la fin de l'année, mais ce sera plus vraisemblablement en 2013.

### V.5 Réflexion sur le siège du SMIRGEOMES

Les bureaux de la rue Henri Maubert, acheté par le SMIRGEOMES en 2002 (autofinancement), présentent aujourd'hui deux inconvénients :

- Nécessité de se mettre aux normes pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite (nous sommes considérés comme E.R.P.), d'où d'importants travaux (rampes d'accès, ascenseurs, etc...) ;
- Manque d'espaces pour loger l'ensemble du personnel (les missions et les effectifs du SMIRGEOMES ont augmenté en 10 ans), la salle de réunion vient d'ailleurs d'être reconvertie en bureau.

Dans ce contexte, deux possibilités sont étudiées :

- Acheter de nouveaux locaux sur St Calais ou ses environs adaptés à la réglementation sur les ERP et évolutif en cas de besoin
- Construire de nouveaux locaux.

Le SMIRGEOMES a mandaté un architecte afin d'étudier ces deux scénarios.

### V.6 Disponibilité - Evelyne DOLEUX

Evelyne DOLEUX, technicien territorial au sein du SMIRGEOMES, a demandé une prolongation de sa disponibilité pour une période de 6 mois, soit jusqu'au 31/01/2013.

### V.7 Dématérialisation - convocations

Suite à l'envoi des courriers aux délégués du SMIRGEOMES concernant la dématérialisation, nous avons reçu **98 réponses sur 180** (54 %).

Sur ces 98 réponses :

- **73** élus ont souhaité la dématérialisation.
- **14** élus n'ont pas souhaité bénéficier de la dématérialisation.
- **11** élus ne possèdent pas d'adresse mail.

A ce jour, donc, **82** élus n'ont pas encore répondu.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion du conseil syndical s'achève à 16h00.